



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2021-036

PUBLIÉ LE 12 MARS 2021

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2021-03-12-001 - Arrêté portant délégation au délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du département des Deux-Sèvres (6 pages)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2021-03-12-001

Arrêté portant délégation au délégué territorial adjoint de
l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du
département des Deux-Sèvres

*Arrêté portant délégation au délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation
urbaine (ANRU) du département des Deux-Sèvres*

Direction Départementale des Territoires
Service Prospective, Planification et Habitat

ARRÊTÉ

portant délégation de signature au délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du département des Deux-Sèvres

Le préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

Vu le décret n°2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans la région et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel AUBRY, en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu les règlements généraux de l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbains, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbaine) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

Vu les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

Vu l'arrêté du premier ministre en date du 30 janvier 2018 nommant Monsieur Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 19 février 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Thierry CHATELAIN, en sa qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du 5 mars 2009 portant délégation de pouvoir au délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département des Deux-Sèvres ;

./..

1

Vu la décision de nomination de Monsieur Gilles DUMARTIN, chef du service Prospective, Planification et Habitat ;

Vu la décision de nomination de Monsieur Franck JONCHIER, chef du service adjoint Prospective, Planification et Habitat ;

Vu la décision de nomination de Madame Catherine BURYLO, cheffe du bureau Habitat Parc Public ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, en qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) du département des Deux-Sèvres, pour signer :

- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du NPNRU et du PNRU,
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés action Logement du NPNRU.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à M. Gilles DUMARTIN, Chef du Service Prospective, Planification et Habitat, et à M. Franck JONCHIER, chef de Service adjoint Prospective, Planification et Habitat aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BURYLO, en sa qualité de responsable du bureau Habitat parc public, pour le département des Deux-Sèvres, pour les programmes de rénovation urbaine PNRU et NPNRU, sans limite de montant.

Pour :

- Valider tous les actes signés par le délégué territorial ou son délégataire mentionné à l'article 1, relevant de la compétence de l'ordonnateur dans les applications informatiques de l'ANRU interfacées avec le système d'information financière de l'ANRU.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2020 est abrogé à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs.

./..

Article 5 :

Le schéma organisationnel au sein de la délégation territoriale adjointe et des collaborateurs en partie visés à l'article 2 est précisée dans l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 6 :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des Territoires, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

NIORT, le **12 MARS 2021**



Emmanuel AUBRY

**SCHEMA ORGANISATIONNEL ET
PROFILS D'ACCES DISPONIBLES POUR LA DELEGATION TERRITORIALE
IODA – NPNRU**

Nom Prénom	Délégation de signature	Profil IODA	Rôle	Accès délivré par
M. Thierry Chatelain	Signataire principal (article 1 de la délégation de signature)	DT - VISA	- Ajout et désactivation d'un RIB d'un Tiers MO, - Validation des demandes de financement prévisionnelles, des projets de DAS, des CREA, - Visa des demandes de paiement, + l'intégralité des actions du profil DT-INST et DT CONSULT	L'ANRU
M. Gilles Dumartin				L'ANRU
M. Franck Jonchier		DT - VISA	- Ajout et désactivation d'un RIB d'un Tiers MO, - Validation des demandes de financement prévisionnelles, des projets de DAS, des CREA, - Visa des demandes de paiement, + l'intégralité des actions du profil DT-INST et DT CONSULT	L'ANRU
Mme Catherine Burylo				

Annexe 1 à l'arrêté portant délégation de signature au délégué territorial adjoint de l'ANRU

<p>Mme Corinne Rossard</p>		<p>DT - INST</p>	<p>Le titulaire d'un profil DT-VISA de la délégation territoriale</p>
<p>Sans objet</p>		<p>DT - MO</p>	<p>Le titulaire d'un profil DT-VISA de la délégation territoriale</p>